

DIRECTION DES STATISTIQUES D'ENTREPRISES
DÉPARTEMENT RÉPERTOIRES, INFRASTRUCTURES ET STATISTIQUES
STRUCTURELLES
DIVISION NOMENCLATURES ÉCONOMIQUES

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU :
7-8 novembre 2012

Paris, le 22 novembre 2012
N°791/DG75-E260/MMF/TL

OBJET : Réunion du Groupe de travail Nomenclatures d'Eurostat

REDACTEUR : Marie-Madeleine FUGER, Thierry LACROIX

PARTICIPANTS : Eurostat-Unité B5 Management of statistical data and metadata, France
(Marie-Madeleine FUGER et Thierry LACROIX, Monique MERON et
Michel AMAR pour le point 9.1), ensemble des pays de l'UE

TYPE DE COMPTE RENDU :

Pour avis	<input type="checkbox"/>
Définitif	<input checked="" type="checkbox"/>

DESTINATAIRES :

INSEE : Mmes Dumartin, Fuger, Le Minez, Meron, Roth, Schuhl
MM. Accardo, Amar, Béguin, Brion, Depoutot, Lenseigne, Lhéritier, Mahieu,
Martinelli, Meuric, Rouppert, Sautory
MM. les Directeurs
Mmes et MM. les Chefs de Département de la DSE, de la DESE, de la DSDS
MM. les Chefs de Division du DRISS
Correspondants nomenclatures des unités de l'INSEE

SSM : Mmes et MM. les Chefs de SSM
Correspondants nomenclatures des SSM

Pour information : Ce compte rendu sera diffusé sur le site web du CNIS
<http://www.cnis.fr/cms/Accueil/activites/Organisation/Cnnes>

Résumé

Eurostat a présenté son programme de moyen terme visant à une meilleure intégration du système statistique européen. La mise en place de la « vision d'Eurostat » a commencé à se réaliser via les ESSnets, les sponsorships et désormais les VIP's (Vision Infrastructure Projects). Dans le domaine des nomenclatures, Eurostat souhaite rationaliser la réglementation par la préparation d'un règlement cadre couvrant les nomenclatures du SSE, la révision et la mise en place des nomenclatures elles-mêmes étant renvoyées dans des

règlements d'application de la Commission. Allemagne, Autriche, Danemark et France ont clairement manifesté leur opposition à ce projet. Eurostat va tenir compte de ces réserves et limiter le champ de sa proposition aux seules nomenclatures techniques. Le nouveau projet sera soumis pour discussion lors de la réunion du groupe des directeurs de la Méthodologie (décembre 2012).

Le point sur les travaux de la Task Force méthodologique sur la NACE et la CPA a été effectué. Les deux tables de passage réalisées sur la CPA 2008 ont été présentées (installation et réparation de biens / location de biens). Les différents manuels sur la révision 2008 de la NACE n'ont pas été révisés mais complétés par des contributions des Etats membres (EM) (commentaires, bonnes pratiques, retours d'expérience). Les travaux d'approfondissement des traitements des donneurs d'ordre vont débiter.

Eurostat a présenté un rapport d'étape sur la révision légère de la nomenclature internationale de produits CPC (CPC ver. 2.1) préparée par le Sous-groupe technique du Groupe d'experts de l'ONU sur les nomenclatures statistiques internationales (TSG). Le projet devrait être finalisé au premier trimestre 2013. Parmi la cinquantaine de propositions discutées, celles sur les produits énergétiques soulèvent encore des difficultés.

La révision de la CPA va être engagée, suite à celle de la CPC. Une Task Force est créée à cet effet (Autriche, Bulgarie, France, Pays-Bas, Pologne).

Sous l'impulsion d'Eurostat, l'ONU vient d'envoyer un questionnaire à ses membres pour cerner leurs besoins en matière de révision de la COICOP. La décision de réviser ou non sera prise par le Groupe d'experts de l'ONU lors de sa réunion de 2013 et le cadre de révision sera alors précisé. Eurostat souhaite pouvoir définir, par la suite, une position européenne commune.

Sans attendre une éventuelle révision, un niveau de subdivision supplémentaire de la COICOP (niveau 5) a été défini au niveau européen pour les besoins de cohérence et de comparabilité des statistiques européennes. Le calendrier de mise en place est actuellement en discussion dans les différents groupes statistiques européens, voire arrêté dans le cas de l'IPCH.

La mise en place de la nomenclature internationale de l'éducation ISCED (CITE en français) dans le SSE fait l'objet d'un programme d'accompagnement. Elle nécessite également l'adoption d'actes légaux. La procédure est en cours. Le volet des domaines de l'éducation et de la formation, laissé en dehors de l'ISCED 2011, est en cours de révision. La nouvelle nomenclature sera étendue à la formation et plus détaillée que la précédente. Une consultation officielle des EM de l'UNESCO a lieu au 4^{ème} trimestre 2012.

La BEC (broad economic categories), nomenclature économique synthétique, fait l'objet d'une révision à l'ONU. L'extension aux services est le premier but de la révision. Une caractérisation des produits, selon leur nature ou leur place dans le processus de production, est également recherchée. Le choix de la structure agrégée reste ouvert.

En tant que coordonateur de l'ESSnet sur l'ESEG, l'INSEE a présenté l'état d'avancement du projet, qui vise à établir, d'ici 2014, une nomenclature socio-économique européenne. La première étape est la construction d'un niveau agrégé en 7 à 8 postes s'appuyant sur les deux premiers niveaux de l'ISCO-08 et les core variables des enquêtes sociales européennes. Les 3 prototypes définis vont être testés. Une deuxième étape verra la constitution d'un second niveau plus détaillé, recourant à des variables complémentaires ou au niveau 3 de l'ISCO.



1. « ESS vision » et « ESS VIPs »

Eurostat a présenté, pour discussion, sous forme de Powerpoint détaillé, son programme de moyen terme visant à une meilleure intégration du système statistique européen (entre sources, entre pays et par une amélioration et une rationalisation des processus de production). La mise en place de la « vision d'Eurostat » a commencé à se réaliser via les ESSnets, les sponsorships et désormais les VIP's (*Vision Infrastructure Projects*). Ceux-ci doivent intégrer les résultats des ESSnets et de quelques VIP's eurostatiens. Dans le cas des statistiques d'entreprises, le programme VIP - ESBR - cherche à améliorer l'intégration de la production des statistiques d'entreprises en mettant l'accent sur le développement et la coordination des répertoires statistiques d'entreprises européen et nationaux.

2. Tables de passage sur la CPA 2008

La Task Force méthodologique sur la NACE et la CPA - dont la France faisait partie avec l'Autriche, les Pays-Bas et la Suisse - a achevé ses travaux de construction de tables de passage sur la CPA 2008. Plus précisément, deux tables ont été réalisées, l'une reliant les postes d'installation et de réparation (dans l'industrie, la construction ou les autres activités de services) à ceux des biens pouvant faire l'objet de ces services, l'autre de même nature sur les postes de location (principalement en division 77). Ce travail vient compléter celui réalisé en 2011 sur les postes du commerce (intermédiation, commerce de gros, commerce de détail). Les tables produites sont disponibles selon les deux entrées (postes CPA de services d'installation, de réparation et de location et postes CPA de biens pouvant faire l'objet de ces services).

Les États Membres (EM) sont invités à fournir leurs commentaires pour le 15 janvier 2013. Une consolidation finale sera réalisée pour fin février 2013.

3. Mise à jour des manuels de mise en place de la NACE rév. 2

Eurostat a fait une présentation en ligne de la mise à jour des différents manuels sur la révision 2008 de la NACE.

Sur la base des préférences des EM, la Task Force méthodologique sur la NACE et la CPA avait décidé de ne pas réviser les 6 premiers manuels (plan de mise en place, mise en place dans les répertoires d'entreprises, glossaire, échantillonnage et estimation, rétopolation) mais a accepté de les compléter par des contributions des EM (commentaires, bonnes pratiques, retours d'expérience). Celles-ci pouvaient être communiquées dans les langues nationales. Des résumés et des traductions en anglais de certains documents sont envisagés. Les documents envoyés par les EM sont disponibles sous Ramon.

Le manuel sur le traitement de la sous-traitance va faire l'objet d'une réflexion plus approfondie. Tout en restant dans le cadre méthodologique général défini dans la NACE rév. 2, il s'agira de clarifier et de compléter les règles existantes et d'aborder la question de leur mise en œuvre opérationnelle. Le travail de la Task Force va commencer, en s'appuyant sur les observations concrètes des EM reçues par Eurostat. L'échéance finale est fixée fin mars 2013.

4. Révision de la CPC

Eurostat a présenté un rapport d'étape sur la révision légère de la nomenclature de produits internationale CPC (CPC ver. 2.1) préparée par le Sous-groupe technique du Groupe d'experts de l'ONU sur les nomenclatures statistiques internationales (TSG). Eurostat préside le TSG dont font partie l'ONU, la FAO, l'IEA, le Canada, les USA et la France. Lancés en octobre 2011, les travaux du TSG ont pris du retard du fait de la faible disponibilité de certains de ses membres nord-américains. Une échéance à l'horizon du premier trimestre 2013 est aujourd'hui envisageable.



Les principaux facteurs de révision de la CPC sont au nombre de 4 :

- la révision quinquennale, en 2012, de la nomenclature douanière SH, à laquelle la partie « biens » de la CPC est étroitement reliée ;
- l'amélioration des liens entre la CPC et la SIEC, nouvelle nomenclature de l'énergie ;
- les propositions de la FAO pour adopter la CPC comme référentiel ;
- quelques demandes du *city group* sur les services, le Groupe de Voorburg.

Le TSG a établi et discuté une cinquantaine de propositions issues de ces quatre axes de réflexion. La plupart ont abouti à une décision, mais quelques points sont encore en suspens. La situation est assez différente dans les deux principaux domaines de la révision, le secteur agricole et agroalimentaire (y compris pêche et forêt) et l'énergie. Si l'efficacité et l'esprit constructif de la FAO ont permis généralement de trouver un accord pour les produits agricoles et agroalimentaires, les attermoissements de l'ONU et de l'IEA sur le sujet très technique des produits énergétiques retardent l'aboutissement final dans ce domaine¹.

5. Révision de la CPA

Une révision de la CPA sera engagée une fois celle de la CPC achevée. Le lien entre les deux opérations a été discuté, plusieurs pays considérant le détail de certaines ventilations introduites dans la nouvelle CPC comme inopportun pour la CPA. Est particulièrement visé le détail par espèces des poissons et invertébrés aquatiques. D'un autre côté, la CPA est censée rester cohérente avec la CPC. La révision de la CPA permettra également de toiletter la nomenclature. Les améliorations seront cependant limitées par le cadre contraint (NACE inchangée et mise à jour réduite de la CPC).

Une Task Force sur la révision de la CPA est créée (Autriche, Bulgarie, France, Pays-Bas, Pologne). Outre des propositions sur les postes à créer ou à modifier, elle se penchera sur le degré de liaison souhaitable avec la CPC ainsi que sur la réglementation associée à la révision de la nomenclature.

6. COICOP

6.1 Révision de la COICOP-ONU

La COICOP (nomenclature de produits par fonctions de consommation) est une nomenclature de référence utilisée par Eurostat dans 3 domaines : HBS (enquêtes Budgets de famille), HICP (indice des prix à la consommation) et PPP (parités de pouvoir d'achat). Eurostat a entrepris d'harmoniser les différentes versions de la COICOP utilisées par les 3 sources, en développant un niveau 5 commun, en sus du niveau 4 officiel de l'ONU. Ce travail a montré certaines insuffisances de la nomenclature actuelle qui date de 1999 et plaide pour une révision de la nomenclature. Le Groupe d'experts de l'ONU-CEE sur les indices de prix à la consommation a exprimé également le même besoin de révision.

En concertation avec Eurostat, l'ONU a ainsi préparé un questionnaire pour ses membres afin de rassembler les besoins en matière de révision de la COICOP officielle (questions conceptuelles, structure, niveau de détail, contenu de certains postes, problèmes de frontières...). Les réponses sont attendues pour fin novembre 2012. L'exploitation de ces réponses servira de base de discussion au Groupe d'experts de l'ONU sur les nomenclatures statistiques internationales lors de sa réunion de 2013 (EG). La décision de réviser ou non sera prise par l'EG et le cadre de révision sera précisé alors.

Eurostat incite les EM à répondre au questionnaire et propose d'adopter une position européenne commune. Sans se prononcer sur le fond, les EM ont jugé le calendrier de consultation par l'ONU trop serré pour envisager une position européenne harmonisée, d'autant plus qu'ils doivent mener des consultations internes auprès des statisticiens utilisateurs de la COICOP pour définir leur point de vue national. Il est donc convenu que les

¹ Dans l'ensemble, les propositions de modification (ou de maintien) de la CPC retenues nous conviennent, même si le détail de certains postes peut être jugé excessif dans les domaines agricoles et agro-alimentaires.



EM et Eurostat se communiqueront les réponses à l'ONU qu'ils feront de manière séparée. Eurostat tentera ensuite de définir une position européenne qu'il présentera au Groupe de travail.

6.2 Mise en place de la COICOP-Eurostat

Le niveau 5 de la COICOP défini par Eurostat a été soumis aux INS (consultation écrite) en novembre 2011. Les réponses ont été globalement favorables, avec quelques réserves sur le degré de détail jugé trop élevé par certains pays ou sur la possibilité de mise en place systématique dans les différents domaines statistiques. La question des ruptures de séries a également été soulevée. Enfin, la cohérence entre l'harmonisation européenne de la COICOP au niveau 5 et la révision internationale des 4 premiers niveaux a été soulevée. Sur ce dernier point, Eurostat estime que les besoins de cohérence et de comparabilité des statistiques européennes ne pouvaient attendre la révision de la COICOP-ONU, qui prendra plusieurs années. Eurostat espère par ailleurs que la révision internationale soit en ligne avec les réflexions européennes sur le niveau 5 de la COICOP, ce qui devrait limiter l'impact statistique de cette réunion.

Le calendrier de mise en place est actuellement en discussion dans les différents groupes statistiques européens. C'est pour l'IPCH (*HICP*) qu'il est le plus avancé puisque le passage en production courante aura lieu en janvier 2014.

7. ISCED et nomenclature des domaines de l'éducation et de la formation

7.1 Mise en place de l'ISCED 2011 : cadre réglementaire

L'ISCED (CITE en français), nomenclature internationale de l'éducation a été révisée en 2011 sous l'égide de l'UNESCO. Sa mise en place dans le système statistique est prévue pour 2014. Elle nécessite l'adoption d'actes légaux pour les domaines concernés :

- utilisation des TIC par les ménages, statistiques de recherche et développement : amendements des règlements ;
- statistiques de l'éducation : amendement sous la forme d'un acte légal qui sera présenté au CSSE en février 2013 ;
- en complément, trois règlements de la Commission sont nécessaires pour introduire l'ISCED 2011 dans les règlements sur SILC, structure des salaires, enquête forces de travail, éducation et apprentissage tout au long de la vie, statistiques du tourisme.

La procédure d'adoption de ces règlements est en cours. Les phases de consultation des groupes de travail et des directeurs dans les INS pour les domaines concernés sont achevées. Pour les trois règlements mentionnés précédemment, le CSSE a été consulté. L'adoption par la Commission est prévue dans les prochains mois.

7.2 Mise en place de l'ISCED 2011 dans les statistiques de l'éducation

Eurostat a présenté le programme d'accompagnement pour la mise en place de l'ISCED 2011 à partir de 2014. Celui-ci a deux composantes :

- un « mapping intégré » doit relier pour chaque pays l'information sur les programmes éducatifs et les qualifications (niveau d'éducation atteint), ce qui nécessite une collaboration étroite entre ministères de l'Education et INS². Il est rappelé qu'un coordonateur pour l'ISCED 2011 a été désigné dans chaque pays.
- des lignes directrices sur la méthodologie ou la collecte des informations sont en préparation par l'UNESCO et Eurostat (en collaboration avec l'OCDE). Un workshop sera organisé par Eurostat en février 2013.

² Il est rappelé qu'un coordonateur pour l'ISCED 2011 a été désigné dans chaque pays.



7.3 Révision de la nomenclature des domaines de l'éducation et de la formation

Le volet des domaines de l'éducation et de la formation, laissé en dehors de l'élaboration de l'ISCED 2011, est en cours de révision, en vue de son adoption lors de la Conférence générale de l'UNESCO de novembre 2013. Eurostat fait partie du groupe d'experts de l'UNESCO qui conduit le projet de révision. La nouvelle nomenclature sera étendue à la formation et plus détaillée que la précédente. Le projet actuel a 3 niveaux, pour une centaine de postes au niveau le plus détaillé.

Une consultation officielle des EM de l'UNESCO a lieu au 4^{ème} trimestre 2012.

8. Révision de la BEC

La BEC (*broad economic categories*) est une nomenclature économique synthétique de conception ancienne qui a des usages en Comptabilité nationale, notamment pour le commerce international. Elle est cependant peu utilisée en Europe. L'EG de l'ONU a décidé sa révision en mai 2011 notamment pour accroître sa pertinence pour l'analyse de *la global value chain*. Un TSG a été créé, à cet effet, dont au niveau européen, font partie Eurostat et l'Autriche. Ce TSG a tenu une réunion « virtuelle » du 7 au 18 mai 2012. L'objectif est de soumettre un projet à l'EG qui l'examinera à sa réunion de 2013.

L'extension aux services est le premier but de la révision. Il s'agit également de pouvoir intégrer, si possible avec une approche systématique, différentes dimensions :

- Biens / services
- Produit intermédiaire / produit fini
- Bien d'équipement / bien de consommation (idem pour les services)
- Bien durable / semi-durable / non durable
- Produit primaire ou transformé pour les biens intermédiaires
- Produit générique/ sur mesure pour les biens et services intermédiaires

En termes de structure agrégée, les propositions sont plus hésitantes : faut-il conserver la structure actuelle de la BEC en ajoutant la structure de la CPC pour les services ou opérer une refonte plus profonde en s'inspirant des structures de la CITI et de la SITC, voire de la COICOP ?

Les choix à opérer dépendent de l'ensemble des objectifs assignés à la BEC, de ses utilisateurs et de l'usage qu'ils en font. Le TSG doit approfondir ces questions.

Sans soulever de passion, ces propositions du TEG ont plutôt été bien accueillies par les quelques pays qui se sont exprimés.

9. ISCO et ESEG

9.1 L'ESSnet sur l'ESEG

En tant que coordonateur de l'ESSnet sur l'ESEG, l'INSEE (Monique Meron et Michel Amar) a présenté l'état d'avancement du projet. Partant du prototype ESEC précédemment réalisé, il vise à établir une nomenclature socio-économique d'analyse utilisée dans l'UE. L'ESSnet a démarré fin 2011 et devrait s'achever début 2014.

Le cadre du projet donne une large place à l'expérimentation et aux travaux de recherche, au sein des 4 INS concernés et en associant largement le monde de la recherche. La première étape est l'établissement d'un niveau agrégé en 7 à 8 postes s'appuyant sur les deux premiers niveaux de l'ISCO-08 et les *core variables* des enquêtes sociales européennes. Une deuxième étape verra la constitution d'un second niveau plus détaillé, recourant à des variables complémentaires ou au niveau 3 de l'ISCO.



3 prototypes ont été définis pour le niveau 1. Ils comportent 7 positions, les variantes ne portant que sur les 4 dernières. Différentes options sont présentées sur les critères de ventilation au second niveau. Il va s'agir maintenant d'étudier le pouvoir explicatif et l'homogénéité des classes proposées sur différentes dimensions socio-économiques (relation à l'emploi, qualification, salaire, conditions de travail - plus précisément l'autonomie dans le travail).

La discussion avec les EM a bien fait ressortir la complexité de l'exercice : essayer de bâtir des regroupements sociaux-économiques applicables dans tous les pays de l'Union. Eurostat a vivement encouragé la poursuite de ces travaux.

Par ailleurs, David Hunter, du BIT, a informé l'ESSnet de réflexions en lien avec ces travaux. Le BIT prévoit, en effet, de soumettre à la prochaine réunion de l'EG de l'ONU, en 2013, une note préconisant une révision du classement par statut. Les 4 regroupements actuels ont atteint certaines limites : par exemple, la catégorie des dirigeants dans les « corporated companies » font partie des employés mais dans les faits, ils agissent comme des employeurs.

9.2 Analyse de la qualité des données sur la profession et l'activité économique dans les enquêtes sociales européennes

La profession et l'activité économique sont deux variables clés pour la construction de l'ESEG. L'ESSnet sur l'ESEG a analysé la qualité de codage de ces deux variables dans les 3 principales enquêtes sociales européennes (LFS, SILC, AES) à partir d'un questionnaire envoyé aux INS. Les premiers résultats montrent une grande diversité des pratiques tant en matière de collecte (technologie, variables utilisées) que de codage (technologie, place et nature des contrôles).

Eurostat a souligné que cette démarche s'inscrivait complètement dans le schéma d'amélioration et de rationalisation des processus et souhaite que ces travaux puissent donner lieu à des recommandations relatives aux bonnes pratiques. Ces préconisations seront discutées dans les groupes de travail ad hoc dans le but de les valider.

10. Réglementation transversale sur les nomenclatures de l'UE

La mise en place de la « vision d'Eurostat » requiert plus d'intégration dans les processus de production mais aussi dans la législation communautaire. Il serait donc logique, pour Eurostat, de rationaliser la réglementation sur les nomenclatures par la préparation d'un règlement cadre couvrant les nomenclatures du SSE. Plus précisément un règlement cadre du Conseil et du Parlement européens listerait les principales nomenclatures européennes (une quinzaine dans tous les domaines, économique, social, géographique), les nomenclatures elles-mêmes (révision, mise en place) étant renvoyées dans des règlements d'application de la Commission.

Le Groupe était invité à donner son avis sur la pertinence de cette proposition et sur le champ éventuel des nomenclatures relevant d'un règlement cadre. La conséquence d'un tel dispositif serait que le seul échelon de discussion d'un projet de nomenclature donné serait le SSE avec validation par Eurostat sans « deuxième tour » au Conseil et au Parlement européens. La position d'Eurostat est toutefois nuancée car il reconnaît que le choix de nomenclatures (en particulier la structure détaillée de la NACE) a une dimension politique qui disparaîtrait largement dans le nouveau schéma.

Ce point de l'ordre du jour a suscité beaucoup de réactions de la part des participants. Deux groupes de pays se sont clairement manifestés :

- ceux qui s'opposent à cette proposition (Allemagne, Autriche, Danemark et France) au motif que certaines nomenclatures ont une dimension politique et ne sont donc pas du ressort de la Commission. La France a également pointé le risque d'un cadre juridique qui offrirait moins de garanties aux EM ;



- ceux qui accueillent favorablement la proposition d'Eurostat (essentiellement des pays qui ont rejoint récemment l'Union : Bulgarie, Hongrie, Lettonie et Pologne).

La Finlande et le Portugal soutiennent la proposition tout en émettant des réserves quant aux nomenclatures concernées par une éventuelle réglementation transversale.

Par ailleurs, l'annexe du papier d'Eurostat a fait l'objet d'un certain nombre de critiques ; il a été signalé que le système européen pour les comptes nationaux et régionaux, ESA, n'a pas lieu d'être inclus dans les nomenclatures.

Eurostat a reconnu que ce papier était essentiellement destiné à recueillir les réactions du groupe et que toutes les nomenclatures ne pouvaient pas faire l'objet d'une réglementation transversale. Seules les nomenclatures techniques seront retenues pour une nouvelle version du projet.

Ce nouveau projet, avec la liste des nomenclatures susceptibles d'être incluses dans une réglementation transversale, sera soumis pour discussion lors de la réunion du groupe des directeurs de la Méthodologie (prochaines réunions en décembre 2012, puis en mars 2013).

11. Présentation de l'ESS Metadata Handler

L'ESS Metadata Handler (ESS-MH) est le principal outil de production et de diffusion de métadonnées à Eurostat et en liaison avec les EM. Il rassemble notamment RAMON (le serveur de nomenclatures), CODED (concepts et définition), EMIS (métadonnées de référence), NRME (métadonnées nationales utilisant les standards européens), et l'EURO SDMX REGISTRY (entrepôt d'objets SDMX). Les applications de l'ESS-MH interagissent avec applications TIC à Eurostat (eDamis, EuroBase...)

L'ESS-MH est en fort développement. Il va notamment être adapté à la version 2.1 de SDMX.

12. Points divers

- L'Autriche a présenté un papier décrivant les conséquences des problèmes de classement des holdings et des sièges sociaux dans le nouveau système de comptabilité nationale ; elle souhaite que des investigations complémentaires sur les critères de classement soient menées, notamment sous la forme d'une TF.

Après discussion, Eurostat a proposé que les EM décrivent leur situation relativement à ce problème et transmettent à Ana Franco leurs pratiques nationales. L'unité B5 n'a pas connaissance de la TF Eurostat/BCE/OCDE mais est favorable à y prendre part.

- L'Allemagne a soulevé deux points :
 - dans le cadre de la globalisation, notamment de l'appréhension de la *global value chain*, les travaux concernant les *core business functions* (dont la révision a été évoquée lors de l'EG à l'ONU en mai 2011) ont progressé. Un atelier sur ce thème a eu lieu à la mi-octobre à Eurostat et l'Allemagne demande s'il y a des retours. Eurostat-Unité B5 n'en a pas connaissance ;
 - lors de la réunion du Groupe de travail sur les statistiques de court terme (8-9 novembre 2012), un remplacement des types de constructions par la NACE ou la CPA a été proposé. Eurostat suggère d'inclure cette réflexion dans les travaux préparatoires à la révision de la CPA.
- Enfin, Eurostat signale que la nomenclature combinée 2013 est disponible sur CIRCA et que la table de correspondance avec la CPA est en cours d'élaboration. Une autre table de correspondance reliant EBOPS à ICFA est également en cours.

